



## Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **11 mai 2026**, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

### **DM 05-2026 RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2025 DANS LEUR INTEGRALITE ET DES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES 2025**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE**

Par **18 voix favorables**      **0 voix défavorables**      **0 abstentions**

1. D'approuver les comptes annuels de la Commune pour l'exercice 2025 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2025 pour un montant de **27'726'902.91 F** aux charges et de **31'099'715.47 F** aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **3'372'812.56 F**.  
Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **5'847'811.56 F** et résultat extraordinaire de **- 2'474'999.00 F**.
3. D'approuver le compte des investissements 2025 pour un montant de **5'532'818.58 F** aux dépenses et **100'994.62 F** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **5'431'823.96 F**.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2025, totalisant à l'actif et au passif un montant de **148'440'419.04 F**.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2025 pour un montant total de **11'347'545.94 F** dont le détail figure à l'annexe 17.1 des comptes annuels joints à la présente délibération.  
Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

\*\*\*

**Le texte complet de la délibération peut être consulté à la mairie de Vandœuvres du lundi au vendredi de 09:00 à 12:00 et le mardi également de 13h30 à 17h00 ou sur rendez-vous.**

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes ***Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.***

**Le référendum ne peut s'exercer qu'en conformité des dispositions constitutionnelles. Le délai pour demander un référendum expire le 29 juin 2026.**

Vandœuvres, le 20 mai 2026

La Présidente du Conseil municipal  
**Catherine PICTET**